



INFORMATION AUX FAMILLES D'ENFANTS SCOLARISES A PLOUFRAGAN

DECONFINEMENT- PHASE 3

Le décret n°2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est paru, ainsi que le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et la Jeunesse le 17/06/2020.

M. MOULIN - Maire de PLOUFRAGAN et Mme LABBE - Adjointe déléguée à l'Enfance, aux Loisirs et à la Jeunesse ont décidé d'accueillir au sein des écoles, tous les enfants scolarisés sur la commune de la Petite Section au CM2.

Ouverture des écoles

Les enfants pourront être accueillis différemment en fonction de leur âge et/ou de l'école dans laquelle ils sont inscrits. Plusieurs éléments sont pris en compte : l'organisation des classes, la répartition des groupes et le nombre d'enseignants.

Pour les écoles ne pouvant pas accueillir tous les enfants en même temps, en raison de l'inadéquation entre le protocole sanitaire et l'organisation pédagogique, les enfants seront alors pris en charge par groupe de ½ classe en alternance.

Les équipes enseignantes sont en charge de constituer les groupes d'enfants et d'informer les familles. Les directeurs vous feront parvenir une information complémentaire sur les dispositions particulières concernant l'école de votre enfant.

Les enfants de maternelles (TPS) pour lesquels l'école n'est pas obligatoire ne seront pas accueillis.

Temps Périscolaires

La commune maintient les services périscolaires pour les enfants qui iront à l'école :

- Accueil périscolaire matin,
- Accueil sur le temps méridien,
- Accueil périscolaire soir

Le service Jeunesse Education est obligé de limiter les effectifs dans les accueils périscolaires (pour des raisons de distanciation sociale et de limitation de brassage des élèves). Il est demandé aux parents qui peuvent s'organiser de venir chercher leurs enfants à la fin des cours (soit à 16h30).

En cas de sureffectifs sur les accueils périscolaires, le service Jeunesse Education devra prioriser et sera contraint d'accueillir uniquement les enfants dont les parents travaillent sur les horaires d'ouverture de la structure.

La prise des repas sera assurée dans les restaurants scolaires avec des aménagements qui permettront à tous les enfants de se restaurer avec un repas équilibré, fabriqué le jour même à la cuisine centrale des Villes Moisan et livré en liaison chaude. La mise en œuvre du protocole sera allégée en restauration élémentaire afin de permettre à 4 enfants au lieu de 6 de manger au sein d'une même table. En restauration maternelle, le protocole n'impose plus de distanciation au sein d'un même groupe.

Réouverture de l'accueil de Loisirs des mercredis

L'Accueil de Loisirs des mercredis est rouvert selon les conditions d'avant le confinement (cf site de la ville : www.ploufragan.fr)

Hygiène et sécurité sanitaire

Le décret du 14 juin 2020 prévoit un nettoyage complet des écoles une fois par jour : sanitaires, lavabos, poignées de portes, interrupteurs, rampes... La ville de Ploufragan maintient en plus de protocole, la désinfection des points de contacts des locaux communs et sanitaires 2 fois par jour.

Le lavage des mains est essentiel avec mise en place d'essuie-tout en papier. La ville de Ploufragan maintient la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

L'utilisation des structures de jeux extérieurs se fera à l'appréciation de chaque directeur en respectant le protocole sanitaire du 14 juin 2020 paru le 17/06/2020.

Recommandations

Nous rappelons aux parents qu'il est indispensable que nous respectons tous les gestes barrières, il est aussi de votre responsabilité de les rappeler à vos enfants :

- Se laver les mains au savon régulièrement pendant 30 secondes.
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter directement à la poubelle.
- Se tenir à plus d'un mètre d'une autre personne.

En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant, ne l'envoyez pas à l'école et contactez votre médecin.

L'entrée dans les bâtiments scolaires et périscolaires reste accessible uniquement avec le port du masque.

Ploufragan, le 17/06/20



Rémy MOULIN

Maire